

*Questions orales*

une réunion au Yukon. Malheureusement, le gouvernement du Québec a décidé de ne pas y participer.

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais dire qu'en ce qui concerne tout ce qui est relatif à la main-d'oeuvre, le ministre du Développement des ressources humaines, qui se trouve particulièrement touché par ces sujets, n'a pas convoqué les provinces depuis qu'il est ministre.

Quelle crédibilité le premier ministre du Canada pourra-t-il avoir auprès de ses collègues du G-7, alors qu'il discutera et prendra des engagements dans des domaines qui ne relèvent aucunement de sa responsabilité?

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, contrairement à ce qu'a dit la députée, vendredi dernier, j'ai rencontré tous les ministres des provinces de l'Atlantique pour discuter de toutes sortes de questions liées à l'assurance-chômage et à la modernisation.

Nous nous sommes demandé comment nous pourrions unir nos efforts pour régler les problèmes de chômage chez les jeunes, et comment nous pourrions commencer à collaborer pour offrir des initiatives conjointes et nous attaquer aux problèmes de pauvreté.

Il y a à peine 48 heures environ, nous rencontrons les ministres des provinces, comme nous l'avons fait tout au long de l'année. J'ai tenté d'expliquer la situation à la députée, mais elle ne semble pas comprendre. J'ai écrit à mon homologue du Québec pour lui proposer une rencontre, mais je n'ai pas encore reçu de réponse.

\* \* \*

**LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN**

**Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, la réponse que vient de fournir la vice-première ministre illustre parfaitement le problème de ce gouvernement, qui est incapable de faire la distinction entre une collecte de fonds légitime à des fins politiques et le trafic d'influence, ou du moins l'apparence d'un tel trafic.

Tous les donateurs connus qui ont assisté à l'événement ont bénéficié des largesses du ministre, sous forme de subventions ou de contrats financés à même les deniers publics. C'est un fait.

Même si le ministre et la vice-première ministre ont déclaré que tous les renseignements avaient été rendus publics, le bureau du ministre refuse de divulguer la liste de ceux qui ont assisté au dîner.

Le ministre du Patrimoine canadien déposera-t-il à la Chambre aujourd'hui la liste des invités, des participants, des donateurs et de tous les contrats qu'ils ont reçus du ministre et du ministère, oui ou non?

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, les allégations et les interrogations

qui viennent d'en face depuis plusieurs jours soulèvent une question importante.

Dans le système politique canadien, chaque membre d'un parti et chaque parlementaire participe à des collectes de fonds. Notre démocratie fonctionne ainsi. Cela évite d'imposer un fardeau indu aux contribuables.

Personnellement, je voudrais savoir si les réformistes laissent entendre qu'il ne devrait pas y avoir de collectes de fonds, que les contribuables devraient payer la facture.

**Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, soyons clairs. La question ne concerne pas le versement de contributions aux partis politiques, mais bien un ministre qui utilise mal ses pouvoirs pour récompenser ceux qui aident à éponger les dettes de sa campagne électorale ou qui contribuent au Parti libéral.

On a signalé que ce n'était pas le seul dîner organisé par M. Gervais, où les intérêts de certains clients du ministère étaient en jeu.

Le ministre confirmera-t-il que d'autres dîners ont été organisés dans le même but, l'un avant le 18 septembre 1994 et l'autre plus récemment, cette année?

• (1435)

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a pas eu d'autres dîners.

\* \* \*

[Français]

**KANESATAKE**

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre. Il y a élection à Kanesatake, le samedi 10 juin prochain. On sait qu'il existe, dans la Loi sur les Indiens, des procédures qui se rapportent au code électif.

La vice-première ministre peut-elle nous dire si son gouvernement a obtenu les garanties nécessaires quant au respect de la procédure prévue dans la Loi sur les Indiens, concernant l'adoption du code électif qui sera en vigueur lors des élections de samedi?

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, il est évident que tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent à Kanesatake, sont assujettis aux lois qui touchent tous les Canadiens.

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, la loi qui concerne les autochtones prévoit un mécanisme prévu très spécifiquement pour les élections chez les autochtones. Ce ne sont pas nécessairement les mêmes règles qui s'appliquent à tous les Canadiens.

Alors, comment la vice-première ministre, qui est fiduciaire des droits des autochtones, peut-elle prétendre protéger les droits de ces derniers, alors qu'elle n'est même pas en mesure, aujourd'hui, à deux jours des élections, de garantir la légalité du processus électoral? Le temps presse.